



Commission Régionale Féminine
SAISON 2021 / 2022

PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion téléphonique restreinte du : lundi 15 novembre 2021

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Poule G

23386220 COURONNES OFC 1 / PARIS 13 ATLETICO 1 du 13/11/2021

Match non joué,

La Commission,

Après lecture de la Feuille de Match Informatique indiquant que la rencontre ne s'est pas déroulée en raison de la fermeture des installations liées à une grève des agents,

Considérant que la dernière journée de la Phase 2 se déroule le samedi 20/11/2021,

Considérant que cette rencontre a une incidence sur la composition des poules en phase 2,

Par ces motifs,

Fixe ce match le mercredi 17/11/2021 à 17h30 sur les installations de COURONNES OFC (Maryse Hiltz 2) et demande au club de COURONNES OFC de bien vouloir lui faire un retour sur la disponibilité des installations au plus tard le mardi 16/11/2021 – 15h00.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'accueil de COURONNES OFC, le match peut :

- Soit être décalé au jeudi 18/11/2021 (avec l'accord des 2 clubs)
- Soit être inversé sur les installations de PARIS 13 ATLETICO (date butoir pour jouer le match le jeudi 18/11/2021)